

**MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION**

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
D'ILE-DE-FRANCE**

Service communication

Organisation des manifestations « Nuit européenne des musées », « Rendez-vous aux jardins » et « Les journées européennes du patrimoine » en Ile-de-France

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

Personne publique contractante

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Ministère de la Culture et de la Communication

45-47 rue Le Peletier
75009 Paris

Personne responsable du marché

Muriel Genthon
Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

Interlocuteur

Madame Sophie Delvainquiere
Chef du service Communication
Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Tél : 01 56 06 50 21
Fax : 01 56 06 52 66
Mél : **sophie.delvainquiere@culture.gouv.fr**

PRESENTATION GENERALE DU MARCHE

L'objet du marché de prestation de services porte sur l'organisation sur le territoire francilien des trois manifestations nationales suivantes :

- la 9^{ème} édition de la Nuit européenne des musées, le 18 mai 2013 ;
- la 11^{ème} édition des « Rendez-vous aux jardins » les 1 et 2 juin 2013 ;
- la 30^{ème} édition des « Journées européennes du patrimoine » les 14 et 15 septembre 2013.

I / Phase N°1 : Organisation de la 9^{ème} édition de la « Nuit européenne des musées » samedi 18 mai 2013.
--

A/ PRESENTATION DE LA MANIFESTATION « NUIT EUROPEENNE DES MUSEES »

La manifestation « Nuit européenne des musées » est organisée au niveau national par le ministère de la Culture et de la Communication (direction générale des patrimoines). Elle a pour vocation de sensibiliser le public à la richesse des collections des musées de France.

1/ Objectifs

Les objectifs de cette manifestation sont les suivants :

- Eveiller l'intérêt du public pour les musées de France ;
- Montrer la richesse et la diversité des collections notamment grâce à la très large participation des musées ;
- Faire connaître au plus grand nombre l'action de l'Etat, des collectivités locales et des associations pour rendre les musées accessibles à tous.

2/ Les acteurs

La promotion de l'opération « Nuit européenne des musées » sur le territoire francilien est sous la responsabilité de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, en lien étroit avec la Direction générale des patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication, chargée de la coordination de l'opération au niveau national.

B / PRESTATIONS DEMANDEES

La saisie des informations étant réalisée sur une base de données appartenant au Ministère de la Culture et de la Communication et accessible par intranet, cette opération impose que les personnes en charge de la saisie soient situées dans les bureaux de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

1/ Coordination de l'opération au niveau régional

Le titulaire aura en charge de :

1- recenser les musées participants à la manifestation et susciter éventuellement de nouvelles participations à travers :

- la relance téléphonique et électronique pour le regroupement des fiches de participation ;
- la validation et la saisie des données des fiches de participation dans la base de données du ministère (environ **100** fiches) qui permettra d'alimenter le site internet et de réaliser le programme régional de la manifestation.

2- assurer la coordination de l'opération à l'échelle régionale.

2/ Réalisation et diffusion du programme régional

Le titulaire aura en charge de :

- 1- sélectionner et ordonner les informations destinées au programme régional papier ;
- 2- sélectionner les illustrations qui pourront être utilisées dans le programme régional papier ;
- 3- fournir, après validation par le service des musées de la DRAC, le fichier source destiné à la réalisation du programme régional;
- 4- réaliser la liste des destinataires pour les envois postaux et le planning du routage afin d'assurer la diffusion du programme régional sur l'ensemble du territoire francilien.

3/ Gestion des opérations de communication et d'information du public

Le titulaire aura en charge de :

1- réaliser le dossier de presse régional et participer à l'élaboration du dossier de presse national en relation avec l'agence de presse nationale ;

2- assurer les relations presse et réaliser des sélections pour la presse en fonction des demandes faites par l'agence nationale et les partenaires media ;

3- recenser les demandes de matériel de promotion via la fiche de participation et élaborer le tableau de routage qui sera assuré par l'agence nationale ;

4- gérer les envois complémentaires du matériel de promotion après le routage national assuré par l'agence nationale ;

5- diffuser des informations auprès du public, notamment à travers l'alimentation du site internet (saisie sur la base de données Eve) et sa mise à jour régulière.

4/ Réalisation du bilan de l'opération

Le titulaire aura en charge de :

- élaborer un bilan quantitatif et qualitatif synthétique de l'opération (chiffres, fréquentation, organisation, animations, bilan presse et média...).

C/ PRESTATIONS A LA CHARGE DE L'ADMINISTRATION

L'administration aura en charge de :

1- mettre à disposition du titulaire un bureau, des postes informatiques et des fournitures de bureau ;

2- mettre à disposition une ligne téléphonique et une adresse électronique dédiée à la manifestation ;

3- assurer la formation du titulaire sur la base de données du ministère de la Culture et de la Communication.

II / Phase N°2 : Organisation de la 11^{ème} édition des « Rendez-vous au jardins » samedi 1 et dimanche 2 juin 2013

A/ PRESENTATION DE LA MANIFESTATION « RENDEZ-VOUS AUX JARDINS »

La manifestation « Rendez-vous aux jardins » est organisée au niveau national par le Ministère de la Culture et de la Communication (direction générale des patrimoines) en collaboration avec le Comité des parcs et jardins de France. Elle a pour vocation de sensibiliser le public à l'importance de la connaissance, de la protection, de la conservation, de l'entretien, de la restauration, de la création des jardins et de la transmission des savoir-faire.

1/ Objectifs

Les objectifs de cette manifestation sont les suivants :

- Eveiller l'intérêt du public pour les jardins franciliens ;
- montrer la richesse et la diversité du patrimoine, notamment à travers de nombreuses ouvertures exceptionnelles ;
- faire connaître au plus grand nombre l'action des pouvoirs publics notamment du ministère de la Culture et de la Communication et de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France pour sauvegarder les jardins et les rendre accessibles à tous ;
- valoriser le travail des propriétaires et des professionnels en charge de ces jardins ;
- animer le patrimoine des jardins à travers la mise en œuvre d'un thème spécifique. En 2013, le thème choisi est : « Le jardin et ses créateurs ».

2/ Les acteurs

Les « Rendez-vous aux Jardins » sont sous la responsabilité de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France qui a en charge l'ensemble de l'organisation de cette manifestation sur le territoire francilien, en lien étroit avec la Direction générale des patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication, chargée de la coordination de l'opération au niveau national.

B / PRESTATIONS DEMANDEES

La saisie des informations étant réalisée sur une base de données appartenant au Ministère de la Culture et de la Communication et accessible par intranet, cette opération impose que les personnes en charge de la saisie soient situées dans les bureaux de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

1/ Coordination de l'opération au niveau régional

Le titulaire aura en charge de :

- 1- recenser les sites ouverts et susciter de nouvelles participations à travers :
 - le lancement de l'appel à inscription par courriel à tout le fichier contacts (environ **150**) ainsi que la mise en ligne des informations et du mode d'emploi relatif à la saisie en ligne sur le site internet de la DRAC Ile-de-France ;
 - la relance téléphonique et par courriel ;
 - la validation des fiches saisies en ligne ;
 - l'exploitation des informations saisies dans la base de données du ministère qui permettra d'alimenter le site internet national et de réaliser le programme régional de la manifestation.

- 2- assurer la coordination de l'opération (réponses, relances téléphoniques et par courriel) avec les différents partenaires : associations, acteurs publics (collectivités territoriales, comités régionaux, départementaux et offices du tourisme, Villes et Pays d'art et d'histoire, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement...).

2/ Réalisation et diffusion du programme régional

Le titulaire aura en charge de :

- 1- recenser les informations destinées au programme régional ;
- 2- concevoir et réaliser la brochure présentant le programme régional ;
- 3- réaliser la liste des destinataires pour les envois postaux et le planning du routage ;
- 4- assurer la diffusion du programme régional sur l'ensemble du territoire francilien.

3/ Gestion des opérations de communication et d'information du public

Le titulaire aura en charge de :

- 1- réaliser le dossier de presse régional et participer à l'élaboration du dossier de presse national en relation avec l'agence de presse nationale ;

2- assurer les relations presse et réaliser des sélections pour la presse en fonction des demandes faites par l'agence nationale et les partenaires media ;

3- recenser les demandes de matériel de promotion via la fiche de participation et élaborer le tableau de routage qui sera assuré par l'agence nationale ;

4- gérer les envois complémentaires du matériel de promotion après le routage national assuré par l'agence nationale ;

5- diffuser des informations auprès du public, notamment à travers l'alimentation du site internet (saisie sur la base de données du Ministère de la Culture et de la Communication) et sa mise à jour régulière.

4/ Réalisation du bilan de l'opération

Le titulaire aura en charge de :

- élaborer un bilan quantitatif et qualitatif synthétique de l'opération (chiffres, fréquentation, organisation, animations, bilan presse et média...).

C/ PRESTATIONS A LA CHARGE DE L'ADMINISTRATION

L'administration aura en charge de :

1- mettre à disposition du titulaire un bureau, des postes informatiques et des fournitures de bureau ;

2- mettre à disposition une ligne téléphonique et une adresse électronique dédiée à la manifestation ;

3- assurer la formation du titulaire sur la base de données EVE.

III / Phase N°3 : Organisation de la manifestation « Les Journées européennes du patrimoine » samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013.

A/ PRESENTATION DE LA MANIFESTATION « LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE »

La manifestation « Les journées européennes du patrimoine » est organisée au niveau national par le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale des patrimoines). Elle a pour vocation de sensibiliser le public à la richesse du patrimoine culturel en favorisant l'ouverture et le libre accès des monuments publics ou privés à cette occasion.

1/ Objectifs

- Eveiller l'intérêt du public pour le patrimoine francilien au moyen d'une invitation à visiter les sites ouverts à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine en Ile-de-France. Susciter, au-delà de cette opération ponctuelle, une fréquentation accrue des monuments publics et privés pendant le reste de l'année ;
- montrer la richesse et la diversité du patrimoine dans son extension chronologique (de la préhistoire au XX^e siècle) comme dans son contenu (sites archéologiques, petits édifices ruraux, patrimoine industriel et ethnologique, parcs et jardins, lieux de mémoire...) ;

- faire connaître au plus grand nombre l'action des pouvoirs publics notamment du Ministère de la Culture et de la Communication et de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France pour sauvegarder le patrimoine et le rendre accessible à tous ;
- mettre en valeur le travail de ceux qui œuvrent quotidiennement pour restaurer le patrimoine ou diffuser les recherches dont il est l'objet (architectes, artisans, archéologues, documentalistes, associations...);
- animer le patrimoine à travers la mise en œuvre d'un thème spécifique choisi. En 2013, le thème sera : « 1913-2013 : cent ans de protection »

2/ Les acteurs

Les « Journées européennes du patrimoine » sont sous la responsabilité de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France qui a en charge l'ensemble de l'organisation de cette manifestation sur le territoire francilien, en lien étroit avec la Direction générale des patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication, chargée de la coordination de l'opération au niveau national.

A / PRESTATIONS DEMANDEES

L'importance des missions décrites nécessite une complète disponibilité de 2 personnes minimum retenues notamment en période de vacances estivales. A ce titre la proposition devra indiquer la disponibilité de chaque intervenant sur toute la durée de l'opération et préciser celle spécifique aux vacances en veillant à assurer une continuité de service.

Par ailleurs, la saisie des informations étant réalisée sur une base de données appartenant au Ministère de la culture et de la communication et accessible par intranet, cette opération impose que les personnes soient situées dans les bureaux de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

1/ Coordination de l'opération au niveau régional

Le titulaire aura en charge de :

1- recenser les monuments et les sites ouverts et de susciter de nouvelles participations à travers :

- le lancement de l'appel à inscription par courriel à tout le fichier contacts (environ 3000) ainsi que la mise en ligne des informations et du mode d'emploi relatif à la saisie en ligne sur le site internet dédié ;
- assurer la relance téléphonique et électronique ;
- valider les fiches retournées sur la base de données du ministère qui permettront d'alimenter le site internet et de réaliser le programme régional de la manifestation.

2- assurer la coordination de l'opération avec les différents partenaires : associations, acteurs publics (collectivités territoriales, comités régionaux, départementaux et offices du tourisme, Villes et Pays d'art et d'histoire, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement...).

2/ Elaboration et diffusion du programme régional

Le titulaire aura en charge de :

1- recenser les informations destinées au programme régional ;

2- assurer la rédaction et le suivi de la conception et de la fabrication du programme régional ;

Service communication

3- réaliser le planning de routage sur le nombre de points de livraison défini par la DRAC d'Ile-de-France ;

3/ Gestion des opérations de communication et d'information du public

Le titulaire aura en charge de :

1- réaliser le dossier de presse régional et participer à l'élaboration du dossier de presse national en relation avec l'agence de presse nationale ;

2- assurer les relations presse et proposer des sélections pour la presse en fonction des demandes des partenaires media ;

3- recenser les demandes de matériel de promotion via la fiche de participation et établir le tableau de routage qui sera effectué par l'agence nationale en lien avec la Direction générale des patrimoines – Ministère de la Culture et de la Communication ;

4- gérer les envois complémentaires du matériel de promotion après le routage national assuré par l'agence nationale ;

5- diffuser des informations auprès du public, notamment à travers l'alimentation du site internet (saisie des informations sur la base de données Eve) et de sa mise à jour régulière ;

6- participer à l'organisation d'un jeu interactif et citoyen suscitant la participation du public le plus large, en lien avec les réseaux sociaux ;

7- - réactualiser les circuits à thèmes et en créer éventuellement de nouveaux qui seront diffusés au Point d'information du Ministère de la Culture et de la Communication (rue des Bons Enfants 75001 Paris) pendant la manifestation. Le Ministère de la culture et de la communication prend en charge l'impression des fichiers relatifs aux circuits à thèmes ;

8- - coordonner la mise à disposition de programmes spécifiques édités par les lieux participants au point d'information du Ministère de la Culture et de la Communication.

4/ Coordination de l'opération régionale organisée par la Direction régionale des affaires culturelles

Le titulaire aura en charge de :

1- mettre en place une opération spécifique autour des chantiers de restauration sur les monuments historiques en lien avec la Conservation régionale des monuments historiques (DRAC d'Ile-de-France) ;

2- communiquer autour de cette opération spécifique ;

3- diffuser les informations auprès du public et assurer le suivi des réservations.

5/ Réalisation du bilan de l'opération

Le titulaire aura en charge de :

- élaborer un bilan quantitatif et qualitatif synthétique de l'opération (chiffres, fréquentation, organisation, animations, bilan presse...).

C/ PRESTATIONS A LA CHARGE DE L'ADMINISTRATION

L'administration aura en charge de :

Service communication

- 1- mettre à disposition du titulaire un bureau et des postes informatiques ainsi que des fournitures de bureau ;
- 2- mettre à disposition des lignes téléphoniques et une adresse électronique dédiée à la manifestation ;
- 3- assurer la formation du titulaire sur la base de données du ministère de la Culture et de la Communication ;
- 4- mettre à disposition le service courrier de la DRAC Ile-de-France pour assurer tout envoi postal nécessaire.